



Règlement

Concours de Tartes Sucrées et Salées

Lieu : Jardins du Malval, La Fouillouse

Date : 24 MAI 2025 - Dépôt des tartes entre 9h et 10h à l'entrée des jardins du Malval à La Fouillouse

Inscription obligatoire avant le vendredi 23 mai 2025 à 12h00

1. Catégories

Le concours se divise en deux catégories :

- Tarte sucrée
- Tarte salée

Chaque participant peut concourir dans une ou deux catégories. Toutefois, les membres du jury ne sont pas autorisés à participer.

2. Conditions de participation

- La participation est gratuite.
- Les tartes doivent être entièrement faites maison (aucune tarte industrielle ou du commerce ne sera acceptée).
- Chaque tarte devra porter un nom original choisi par le participant.
- Une fiche devra accompagner chaque tarte, mentionnant:
 - Le nom du participant
 - Son adresse e-mail
 - Son numéro de téléphone
 - La liste des allergènes présents dans la recette

3. Dépôt des tartes

Les tartes doivent être déposées le jour du concours avant 10h au Jardin du Malval, à l'entrée.

4. Jury

Le jury sera composé de :

- Monsieur le Maire (Président du Jury)

- Un adjoint municipal
- Deux enfants du Conseil Municipal des Jeunes
- Un membre des Jardins du Malval
- Une personne habitant La commune et se portant volontaire

5. Critères de notation

Chaque tarte sera évaluée selon les critères suivants :

- Présentation visuelle : 1 à 5 points
- Goût / Qualité gustative : 1 à 10 points
- Créativité et originalité : 1 à 5 points

6. Inscription

L'inscription est obligatoire avant le **vendredi 23 mai à 12h.**

Un formulaire d'inscription devra être rempli et déposé en format papier à la mairie, ou envoyé par mail à l'adresse suivante : communication@lafouillouse.fr.

Ce formulaire devra inclure :

- Nom et prénom du participant
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone
- Catégorie(s) choisie(s)
- Nom de la ou des tartes présentées
- Liste des allergènes présents dans chaque recette

7 . Vente des parts de tarte

Les participants autorisent que le restant de leur (s) tarte (s) soit vendu au profit de l'association des Jardins du Malval au prix de 0.50 centimes d'euros la part.

8 . Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement en signant le formulaire d'inscription.

9 . Lot du ou des gagnants

Un gagnant pour chacune des catégories sera désigné par le jury et remportera un lot.